

---

---

PREFECTURE DU GARD

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
et de l'Environnement

Bureau : 3EME

Référence : CL98/32/CP

Dossier suivi par : Mme LE BERD

Tel : 04.66.36.42 83 Télécopie : 66.36.42.55

NIMES, le 19 FEV. 1998

**A R R E T E   P R E F E C T O R A L   N°   9 8   #   0 0 4 6 3**  
**relatif à la tournée de conservation cadastrale**

**LE PREFET DU GARD, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code pénal ;

VU la loi du 29 décembre 1892 et notamment son article 1 ;

VU la loi n° 374 du 6 juillet 1943 validée par la loi n° 57.391 du 28 mars 1957 ;

VU la loi n° 74.645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

VU le décret n° 55.471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la demande en date du 29 janvier 1998 du Directeur des Services Fiscaux ;

**SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;**

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1 -**

- Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

...///

